



COMPTE - RENDU

Réunion du Comité Syndical du **07/07/2016**

Présents :

- *L'Isle d'Espagnac : Laurence SAUVEUR, titulaire – Nadine VIALLE, suppléante*
- *Mornac : Guillaume MARSAT, Président*
- *Ruelle : Alexia RIFFE, titulaire – Catherine DESCHAMPS, titulaire*
- *Touvre : Jacques PIOT, titulaire –*

Secrétaire de séance : Alexia Riffé

1) Délibération autorisant le renouvellement des mises à disposition d'agents des communes au SIVU pour les TAP

Monsieur le Président informe le comité syndical que des agents communaux des communes de L'Isle d'Espagnac et de Mornac vont être à nouveau mis à disposition du SIVU afin d'y exercer des missions d'animation ou de direction dans le cadre de la compétence TAP transférée au SIVU.

Cette disposition concerne trois agents de L'Isle d'Espagnac :

- 2 agents titulaires du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'animateur de Temps d'Activités Périscolaires, sur un volume horaire annuel maximum de 270 heures.
- 1 agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions de directeur Temps d'activités périscolaires, sur un volume horaire annuel maximum de 490 heures.

Et un agent de Mornac :

- 1 agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'animateur de Temps d'Activités Périscolaires, sur un volume horaire de 270 heures annuelles maximum.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions proposées en pièces jointes.

Le comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions ci-annexées

2) Délibération autorisant le renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président expose au comité syndical que le contrat lié à ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole, pour un montant maximal de 150 000 €, arrive à son terme le 12 août 2016, il convient donc de discuter de sa reconduction.

Les termes contractuels proposés par le Crédit agricole sont les suivants :

- Durée : 12 mois
- Montant de la ligne : 150 000 €

- Taux d'intérêt annuel variable : index de référence + marge de 1.50
- Index de référence : Euribor moyen 3 mois
- Pas de frais de dossier
- Pas de commission de remboursement
- Commission d'engagement : 450 €

Le Comité Syndical est invité à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes du contrat et AUTORISE Monsieur le Président à renouveler la ligne de trésorerie

3) Délibération autorisant le Président à représenter le SIVU lors d'une vente aux enchères pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SIVU doit acquérir un véhicule utilitaire.

Afin de bénéficier de tarifs et garantie intéressants, il propose d'acquérir ce véhicule dans le cadre d'une vente aux enchères.

Deux sociétés de ventes aux enchères ont été identifiées dans la région de Bordeaux :
BURDIGALA & GASCOGNE ENCHERES et ENCHERES VO.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser

- à participer à des enchères publiques organisées par les deux sociétés précitées entre le 10 juillet et le 30 septembre 2016
- à soutenir une enchère pour un véhicule utilitaire (type fourgon entre 12 et 20 m³) dans la limite d'un prix de 12000 € frais d'adjudication inclus.
- à engager la dépense correspondante au nom du SIVU Enfance Jeunesse

Le comité syndical est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à acquérir un véhicule selon les conditions citées ci-dessus

4) Délibération autorisant le Président à lancer une consultation pour l'assurance statutaire du personnel

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'en prévision du renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel, il souhaite relancer une consultation afin de s'assurer que le SIVU bénéficie des meilleures conditions tarifaires et garanties en fonction de ses besoins.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à lancer cette consultation.

Le comité syndical est invité à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation pour l'assurance statutaire du personnel

5) Délibération désignant les élus membres du CHSCT

Monsieur le Président rappelle que Madame Verbois et Mme Riffé avaient été désignées sans délibération pour siéger au CHSCT du SIVU.

Il convient de désigner deux élus suppléants et un Président suppléant pour le CHSCT.

Madame Laurence Sauveur est désignée en qualité de Présidente suppléante. Madame Deschamps et Monsieur Piot sont désignés en qualité d'élus suppléants.

Le Comité Syndical est invité à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- ACCEPTE la désignation des élus nommés ci-dessus

Questions diverses

- **LOI PPCR :** Monsieur le Président informe l'assemblée, que le surcoût en 012 lié à l'application de la loi Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est estimé à 9000€ pour l'année 2016.
- **Renouvellement du CEJ :** Monsieur le Président rappelle que le CEJ est actuellement renouvelé sur les bases suivantes :

Multi accueil	30 places	7h30 - 18h30 agrément modulé inchangé
RAM	1 ETP - 5 séances hebdomadaires	
Accueil périscolaire mercredi	168 places maxi	
Accueil extrascolaire 3-11 ans	168 places maxi	
Accueil extrascolaire 12-17 ans	36 places maxi - vacances et quelques soirées inter vacances	

Il précise que le développement du RAM (1/2 temps plein en plus) sera négocié une fois les bases connues pour le renouvellement des actions existantes.

D'autre part, l'évolution de la fréquentation des jeunes aux animations proposées mérite qu'une réflexion soit engagée sur l'adéquation de l'offre aux attentes de cette population spécifique.

La réforme de l'enseignement secondaire qui prévoit une pause méridienne plus longue, et le succès que rencontrent les temps d'accompagnement éducatif déjà organisés par le SIVU sur un collège, nous incitent à réfléchir à une offre d'animation au sein des collèges du territoire.

Les échanges soulèvent des questions notamment sur la tarification de ces actions et la territorialité au regard du découpage de la carte scolaire sur les communes du SIVU.

Il est précisé que ces actions si elles sont mises en œuvre seront compensées par une baisse d'activité de l'accueil de loisirs ado actuellement assuré par le SIVU.

Il n'est pas envisagé de solliciter les communes au-delà de leur participation actuelle pour le financement de ces animations au collège.

- **Demande de Touvre concernant le transport du centre de loisirs :** Pour faire suite à la demande de la commune de Touvre de ne plus bénéficier du transport du mercredi et donc de ne plus participer financièrement à cette prestation liée au centre de loisirs, Monsieur le président rappelle que le transport est une partie intégrante de l'action centre de loisirs.

Il n'est pas possible de le dissocier de l'action centre de loisirs car cela reviendrait à faire une prestation de service non autorisée, comme cela nous a été rappelé par la préfecture.

D'autre part, l'abandon par le SIVU de l'acheminement des enfants entre l'école et le centre de loisirs impliquerait que chaque commune organise soit même cet acheminement ou laisse les familles s'organiser pour l'assurer eux-mêmes.

- Prochains rdv du SIVU :

- Prochain comité syndical : 19 octobre - horaire à confirmer
- CTP : 27 septembre à 15h00
- CHSCT à fixer

